



PERFORMANCES ET RESPONSABILITÉ

Depuis le contrat ANR portant sur le potentiel régulateur de la RSE piloté par J. Brabet de 2006 à 2011, l'IRG mène des travaux de recherches contribuant à l'émergence d'une conception renouvelée de la performance. Il s'agissait initialement d'identifier les conditions et contextes permettant l'émergence de nouveaux compromis entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux potentiellement contradictoires d'une part, et de repérer et analyser les organisations alternatives en mesure de porter de telles ambitions d'autre part.

Prolongeant ces ambitions, les travaux au cours de la période se sont structurés autour de trois dimensions particulières:

1/ **La prise en compte de critères ESG** (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) par les investisseurs (SICAV ou OPVM), **et leurs incidences sur l'évaluation des entreprises ou des nouveaux produits financiers comme les green bonds** (i. e., obligations environnementales). Ces recherches, dont certaines sont menées en partenariat avec l'agence de notation extra-financière VIGEO ou des sociétés de gestion d'actifs comme Amundi, montrent une influence forte du contexte institutionnel et juridique sur l'intégration de ces critères ESG, d'une part, et la prise en compte de ces aspects dans la stratégie des entreprises, d'autre part – signe d'une prise en compte de la notation extra-financière par les investisseurs dans leur évaluation (Lajili Jarjir et Ben Khediri, 2015; Lajili Jarjir, Chollet et Cuzacq, 2013; voir également Boubaker, Cumming et Nguyen, à paraître). Ces travaux de recherche ont encouragé l'étude de l'incidence de la structure actionnariale (Boubaker, Mansali et Rjiba, 2014), de certaines pratiques de gouvernance (présence de femmes indépendantes aux conseils d'administration, par exemple, (Boubaker, Dang et Nguyen, 2014; Lakhal, Labelle, Francoeur, 2015) ou encore des caractéristiques démographiques du dirigeant (Belot et Serve, 2017), sur les pratiques en matière de gestion de trésorerie et les résultats de l'entreprise.

2/ **L'appropriation des discours et pratiques dites de développement durable par les distributeurs et les consommateurs dans le domaine alimentaire.** Le contrat ANR DIACODD (Distribution Alimentaire, Consommateurs et Développement Durable) piloté par L. Lavorata de 2012 à 2016 a ainsi, au travers d'entretiens et d'observations dans différents circuits de distribution alimentaire, analysé les pratiques, notamment de limitation du gaspillage des distributeurs et des consommateurs. Les résultats montrent une évolution favorable en termes d'offres de produits et de gaspillage alimentaire des distributeurs et ce, dans les différents circuits étudiés (des canaux alternatifs à la distribution intégrée ou indépendante (Lavorata et Mugel, 2017; Lavorata, 2014) et un intérêt croissant des consommateurs pour le bien-être alimentaire et la consommation durable (Mugel, 2015).

Ces recherches peuvent être mises en contrepoint d'autres travaux menés au sein du laboratoire qui révèlent certains des freins à l'adoption de pratiques de consommation durable: perception d'une détérioration de la qualité et de la praticité des produits dès lors que ceux-ci ne sont pas suremballés –sauf pour les produits dits «économiques»-(Reniou, Parguel, Monnot et Elgaaid-Gambier, 2017; Monnot, Reniou et Parguel, 2015), diversité et complexité des pratiques

logistique de tri des déchets (Monnot, Reniou et Parguel, 2015, voir également Dion, Sabri et Guillard, 2014 sur les pratiques de rangement à la maison), des discours jugés moralisateurs lorsque de bonnes pratiques sont mises en avant (Monnot et Reniou, 2013).

3/ La mise en œuvre de stratégies SE et de modes d'organisation adaptés à la réalisation d'objectifs à la fois économiques, environnementaux et sociaux. Par-delà l'identification des tensions que soulèvent la mise en œuvre d'une politique RSE (Grimand, Vandangeon et Schäfer, 2014) et la prise en compte des attentes de multiples parties prenantes (Bouglet et Joffre, 2015), l'IRG mène des travaux de recherches sur les organisations dites alternatives afin de cerner les tensions induites par la multiplicité des objectifs et leurs effets d'une part, mais également les pratiques permettant de les confronter ou de les réduire, d'autre part. Le projet PICRI PAP SCIC piloté par A. Béji-Bécheur et P. Château-Terrisse de 2013 à 2017 a étudié plusieurs Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectifs. Ces sociétés coopératives, ont la particularité d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples, qu'il s'agisse de salariés, bénéficiaires, ou d'organisations. Ce projet identifie les difficultés particulières qu'induit la croissance de ce type d'organisation: écarts de compréhension des objectifs entre fondateurs et nouveaux arrivants; spécialisation des tâches et isolement, manque de concertation, inadéquation des ressources / compétences aux besoins conduisant à un épuisement des parties-prenantes. Il suggère également des pistes concrètes pour confronter (via le dialogue autour du projet par exemple) ou réduire, via l'organisation du travail et des tâches, les tensions vécues (Arnaud et al., 2016; Béji-Bécheur, Codello-Guijarro et Pallas, 2016; Maignan, Arnaud et Château-Terrisse, 2017). Ces résultats portant sur de petites structures sont confrontés à ceux portant sur des organisations alternatives plus anciennes (banques coopératives, mutuelles par exemple), qui, elles voient souvent leurs objectifs et valeurs affichés contournés, instrumentalisés voire occultés (Bousalham et Vidaillet, 2017).